



4 juin 2023

# Le club Convaincre a remarqué...

## Édito

**Inflation : ça s'arrête quand ?**

**5,9 % en décembre, 6 % en janvier, 6,3 % en février. Quand l'inflation s'arrêtera-t-elle de grimper ? On commence à entrevoir le pic, mais cela ne signifie pas pour autant que les prix vont diminuer.**

**L'inflation s'est accentuée depuis 2022 sur la majorité des produits du quotidien, selon l'Insee. La guerre en Ukraine et le coût de l'énergie y sont pour quelque chose, mais de nombreux autres facteurs pèsent sur l'addition.**





25 avril 2023

# Le club Convaincre a remarqué...

## Édito

### Inflation : ça s'arrête quand ?

#### Pic ou plateau ?

Quand pouvons-nous espérer entrevoir enfin le fameux sommet ? Pour l'Insee, ça y est, nous y sommes. L'indice des prix à la consommation en France s'est élevé en un an de + 5,9 % en avril 2023.

Pour la Banque de France, qui vient également de publier son [dernier exercice de prévision](#), l'inflation devrait diminuer « *essentiellement sur la deuxième partie de l'année* » pour atteindre 3,8 % fin 2023. La décrue du prix des carburants (- 14,6 %) ne compense pas le choc du printemps 2022. Le prix du gazole a connu son pic en juin 2022 à + 50 % par rapport à 2020.

#### Une hausse très forte des produits alimentaires entre avril 2022 et avril 2023

D'ores et déjà, l'énergie n'est plus le moteur principal de l'inflation en France, mais bien le secteur de l'alimentation, dont les prix augmentent au rythme annuel de 15 %.

Pain, céréales et pâtes : + 23,2 %

Sucre : + 57 %

Huiles : + 35,3 %

Fruit et légumes : + 20,6 %

Produits laitiers : + 24,6 %

Viandes, poissons et œufs : + 16,4 %

L'explication principale de l'inflation alimentaire est la crise des prix de l'énergie (carburant et engrais azotés produits à partir d'ammoniac extrait du gaz, dont le prix a été multiplié par 6 l'année dernière sur le continent européen). Le prix des intrants du secteur agricole français a augmenté de plus de 30 % depuis la mi-2021.

Les prix des produits alimentaires, à + 0,3 % sur le seul mois de mai, ne baissent pas, malgré le recul de ceux des matières premières, depuis l'été 2022. Pourquoi ?

- le délai pour transmettre les variations de prix, à la hausse comme à la baisse, est de l'ordre de six à 12 mois (stocks, contrats négociés avec un prix fixe qui dure une année) ;
- la confrontation entre industriels et distributeurs repousse le ralentissement après l'été ;
- industriels et distributeurs en ont profité pour reconstituer leurs marges.

#### Quelle action du gouvernement ?

En toile de fond de ces relations, il y a les lois Egalim I et II, votées en 2018 et en 2021. Celles-ci visent à rééquilibrer le rapport de force au sein des négociations pour mieux rémunérer les producteurs. La marge des agriculteurs a d'ailleurs aussi augmenté en 2022 et explique pour moitié la hausse de leurs prix de vente.

Promulguée le 30 mars dernier, une nouvelle loi entend parachever cet édifice législatif : la loi « Egalim III », a cette fois pour objectif d'améliorer le rapport de force des industriels face à la grande distribution. Cette dernière en conteste vigoureusement plusieurs dispositions, qui d'après elle seraient de nature inflationniste.

La grande distribution a-t-elle abusé de sa position récemment ? Sa marge est structurellement faible car elle repose sur l'importance des volumes écoulés et elle n'a pas particulièrement évolué depuis deux ans.



25 avril 2023

# Le club Convaincre a remarqué...

## Édito

### Inflation : ça s'arrête quand ?

En attendant les effets éventuels de cette nouvelle loi, le gouvernement reste l'arme au pied. Le ministre de l'Economie Bruno Le Maire vante son « *trimestre anti-inflation* », qui, en réalité, consiste ni plus ni moins qu'à laisser faire le marché en demandant à chacun de faire un effort pour baisser les prix... Il s'est félicité du « succès » de l'opération, mi-mai, et table sur un reflux de l'inflation alimentaire au second semestre 2023, après le pic du printemps.

Un succès qui fait l'objet d'un débat. La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes chiffre à 13 % la baisse moyenne des prix pour un panier constitué des produits concernés par ces promotions dans les différentes enseignes. L'UFC-Que choisir évoque une légère hausse.

La liste des exemples de « Bruno Le Maire demande... » ne cesse de s'allonger...

### Boucle prix-salaire ou profits-prix ?

Alors que le gouvernement craint depuis des mois l'apparition d'une boucle prix-salaires, ne sommes-nous pas plutôt face à une boucle profits-prix dans laquelle l'amélioration des bénéfices des entreprises nourrit l'inflation ? Le taux de marge de l'industrie agroalimentaire française a d'abord chuté en 2021 et est resté faible début 2022. Ce qui signifie que l'inflation a été réduite l'année dernière, car elle a été en partie absorbée par les industriels.

Mais leur niveau de marge s'est ensuite redressé de telle manière que, pour la deuxième partie de l'année 2022, celui-ci explique pour moitié la hausse de leurs prix sortie d'usine, l'autre moitié provenant de l'évolution du coût des intrants.

Il reste à savoir si ce gonflement des marges de l'agroalimentaire est un simple rattrapage ou davantage.

A la fin du 2<sup>e</sup> trimestre, anticipe l'Insee, le taux de marge des entreprises française devrait s'élever à 33,5 %. C'est deux points au-dessus du niveau moyen de 2018, qui peut être considéré comme « une année de référence convenable pour le taux de marge ».

### Pas de boucle prix-salaire

Avec la hausse du taux d'inflation en 2022, le débat porte sur le risque d'apparition d'une éventuelle boucle prix-salaires, c'est-à-dire une situation dans laquelle la hausse des prix entraîne une hausse des salaires, ce qui occasionne une nouvelle hausse des prix dans une boucle qui peut devenir infernale, voire incontrôlable.

Non seulement il n'y a pas de boucle prix-salaire en ce moment mais, à en croire le FMI, il n'y en a jamais eu selon [son dernier World Economic Outlook](#).

Ses experts ont retrouvé 22 situations économiques historiques comparables à la nôtre actuellement. Mises à part deux-trois épisodes exceptionnels, ils ne trouvent pas de démarrage de la boucle maudite.

Lorsqu'il y a des tensions sur le marché du travail et une montée rapide des prix pour des causes exogènes, les salaires nominaux augmentent mais jamais au même rythme que les prix, conclut le FMI.

Une étude récente de la Dares « **Quel effet de l'inflation sur la progression actuelle des salaires ?** (2 février 2023), confirme le diagnostic pour la France : entre les troisièmes trimestres de 2021 et 2022, le salaire de base a progressé de 3,7 % quand l'inflation s'est, elle, élevée à 5,4 %. Surtout, l'étude met en avant trois autres mécanismes d'action de l'inflation sur les salaires.



25 avril 2023

# Le club Convaincre a remarqué...

## Édito

### Inflation : ça s'arrête quand ?

**Le premier est qu'on assiste à un resserrement des écarts de salaires.** En effet, tel que le prévoit son mode de calcul, le Smic est automatiquement revalorisé chaque année au 1<sup>er</sup> janvier et en cours d'année lorsque l'inflation est forte. Ainsi, entre le 1<sup>er</sup> octobre 2021 et le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le salaire minimum a été revalorisé à cinq reprises. Or, son évolution a été plus rapide que les autres salaires : entre les sept 2021 et sept 2022, le Smic a augmenté de 5,6 %, les salaires des ouvriers et employés de 4,5 % et ceux des cadres de 2,8 %.

Mais, souligne la Dares, « *cette compression de la distribution des salaires intervient toutefois après une longue période où le Smic augmentait plus modérément que le reste des salaires* ». Entre 2012 et la fin 2019, le Smic a progressé de 8,8 % quand le salaire mensuel de base a crû de 11,7 %.

**Ainsi, le deuxième phénomène identifié par les statisticiens est qu'en réalité les bas salaires n'ont fait que rattraper l'évolution des autres rémunérations.** Après les augmentations de 2021 et 2022, Smic et salaire de base se retrouvent à avoir progressé à peu près autant entre 2012 et 2022, respectivement de 20 % et 19 %.

**Enfin, la Dares a regardé de près les fameux métiers en tension, ceux qui affichent des difficultés de recrutement. Cela s'est-il traduit par des évolutions salariales plus marquées ? La réponse est non.** « *Le niveau des difficultés de recrutement lui-même ne semble pas avoir d'effet majeur : la progression des salaires depuis la fin 2019 est comparable dans les secteurs des services aux entreprises, de l'hébergement-restauration et de la construction par exemple, alors que la part d'entreprises déclarant des difficultés de recrutement y est respectivement de 61, 74 et 80 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2022* ».

**Conclusion : le pouvoir d'achat des ménages les plus démunis devrait être la priorité**

### L'inflation a modifié le chariot de courses des Français

Moins de viande et de poisson frais, des marques moins chères et davantage de plats préparés : en période de flambée des prix des produits alimentaires, les particuliers arbitrent sans cesse et les courses se font au jour le jour.

Depuis début 2022, les volumes de produits alimentaires achetés ont diminué de 9 %. L'heure est à la privation pour certains. La chute actuelle des volumes nous ramène aux niveaux de consommation qui étaient ceux de 2007.

### « Chèques verts et solidaires » pour les plus démunis

Interrogé sur le chèque alimentaire pour aider les plus démunis, Bruno Le Maire a confirmé des expérimentations dans les tout prochains mois au niveau départemental. Ces « chèques verts et solidaires » entreront dans une enveloppe de 20 millions d'euros, destinée à la déclinaison locale du programme « mieux manger pour tous ».

Cela n'est évidemment pas à la hauteur des besoins. Le gouvernement table sur la générosité des Français et sur leur implication dans l'aide alimentaire, assurée par les associations soutenues par certaines collectivités locales (restos du cœur, secours populaire, secours catholique, etc.), qui n'ont jamais secouru autant de nos concitoyens (entre 4 et 5 millions).

Il est vrai que la priorité du pouvoir reste la protection du patrimoine des plus riches, dont on connaît les puissants effets de ruissellement sur l'ensemble de l'économie...



## Prochaines semaines

### Presse, Dessin, Liberté

Mardi 6 juin à 20h30, conférence par Benoît Daquin

*A partir de sa pratique de caricaturiste, Bendak - c'est sa signature - abordera les enjeux historiques et contemporains du dessin de presse et de la caricature, dans le cadre plus général de la liberté d'expression, de la liberté de la presse mais aussi de la laïcité. ...Un tour d'horizon du combat qu'un éditorialiste du 19ème a pu le mieux formuler : « Liberté pour le crayon comme pour la plume ! »*

.Avec un débat, un verre à partager et une dédicace pour les amateurs

## Ces dernières semaines

Retrouvez sur notre site les comptes-rendus

### Fin du travail ou faim de qualité du travail ?

<https://convaincre-rhone.fr/conference-du-18-avril-2023-de-dominique-boliet-et-michel-weil-fin-du-travail-ou-faim-de-qualite-du-travaic/>

### Quel bilan de l'euro pour les citoyens?

<https://convaincre-rhone.fr/conference-du-25-avril-2023-de-nicolas-resseguier-quel-est-le-bilan-de-leuro-pour-les-citoyens/>

### La gauche, fais en mai ce qu'il te plaît

<https://convaincre-rhone.fr/forum-convaincre-la-gauche-en-mai-fais-ce-quil-te-plait-anime-par-michel-weil/>

Soutenez le Club Convaincre en envoyant un chèque d'adhésion de 30 € à l'adresse du trésorier du Club  
Pierre Prunet 63 chemin des Forêts St Cyprien Lachassagne 69 480

pour tout contact : [club.convaincre@gmail.com](mailto:club.convaincre@gmail.com) tel : 06 11 11 49 24

notre site <http://www.convaincre-rhone.fr/>

PS : vous êtes sur notre liste de diffusion ; pour en être retiré, il suffit de le demander : ce sera fait dans la foulée.





# Le club Convaincre a remarqué...

## Nos partenaires

### *Pacte du pouvoir de vivre*

- Conférence de presse nationale du 12 avril : objectif, donner un second souffle au pacte. Au vue de la forte présence des journalistes et des échos dans les médias, un bilan positif. [www.pactedupouvoirdevivre.fr](http://www.pactedupouvoirdevivre.fr)
- Conférence le 22 juin avec des personnalités nationales du Pacte, Marie-Alet GRARD, présidente d'ATD-Quart-Monde, Cécile DUFLOT, Directrice générale d'OXFAM France, Paul VAN CELSE délégué général RESES

### *Réseau d'Échanges Européens de Lyon (REEL)*

Dans cette rubrique vous trouverez tous les mois le lien avec la Newsletter Europe publiée par RÉEL

La Newsletter no 256 comprend 4 sujets :

- Un pacte vert pour l'Europe Économique et Social Européen en 2023.
- Une Europe adaptée à l'ère du numérique
- Une Europe sociale avec des objectifs quantifiables et un calendrier précis
- La cour des comptes européenne pour contrôler l'usage des fonds européens?
- Objectifs de développement durable: l'Europe progresse!

### *Le pacte civique et Vie nouvelle*

Le Pacte civique et le mouvement la Vie nouvelle Lyon organisent le samedi 3 juin un colloque "Quelles mobilités pour demain ? Expériences, démocratie, sobriété" au Centre Jean Bosco - 14 rue Roger Radisson 69005 Lyon. Inscription sur Hello Asso

## A lire

Pour nous aider à comprendre -un peu- la complexité du monde dans lequel nous vivons, Christian Grataloup, animateur d'une solide équipe de scientifiques (archéologues, astrophysiciens, biologistes, climatologues, historiens, planétologues...), a récemment publié aux éditions Les Arènes un "**Atlas historique de la terre**" avec le concours des rédactions de *l'Histoire* et de *Science et Avenir/La Recherche*. Depuis le Big Bang jusqu'à nos jours, l'ouvrage retrace l'histoire de notre planète Terre et celle de l'aventure humaine, en s'appuyant sur une iconographie (300 cartes et infographies) très pédagogique.

Le plaisir de la connaissance. A consommer sans modération.

